Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 698

Artikel: Trois pays ont disparu

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Mouvement

DIRECTION ET RÉDACTION
Mⁿ* Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION Mn. Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs aute

ABONNEMENTS

ANNONCES 11 cent, le m Largeur de la colonne : 70 mm Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Il faut pouvoir tout risquer, fût-ce notre vie entière, sur une grande espérance.

Hélène GOBLET D'ALVIELLA.

NOËI 1945

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ

Le suffrage féminin au Conseil National

Ge fut un grand jour pour le Conseil Natio-nation, que ce 12 décembre 1945. Bien avant 8 h. déjà, les tribunes bondées étaient prises 8 n. deja, les tribunes bondees etaient prises d'assaut par celles qui n'ont pas encore le droit de siéger « en bas ». Plusieurs institutrices étaient venues à la tête de leur classe, ne craignant même pas le voyage de Bienne à Berne! Nombreuses étaient celles de nos collaboratrices venues d'autres cantons; mais les messieurs aussi étaient nombreux, et peu de sières restaient vides de sièges restaient vides.

les messieurs aussi étaient nombreux, et peu de sièges restaient vides.

M. Grimm préside. Après un court intermède sur la colonisation intérieure (le motonaire reprocha au président son impatience d'arriver au sujet du suffrage féminin), M. Oprecht développe son postulat. Il parle avec simplicité, sans emphase, expliquant comment pour lui ce n'est en aucune façon une affaire de parti, mais comment, en 1929 déjà, il était président de la Commission des pétitions, comment sa motion d'alors n'avait pas été combattue et, comment le Conseil Fédéral avait promis de faire rapport... Après seize ans écoulés, on peut bien dire que la question est redevenue actuelle et, ce qui lui semble décisif, la politique dans la démocratie d'aujourd'hui est l'affaire du peuple enter, donc aussi des femmes. A ce propos, M. Oprecht ne manque pas de mentionner le dernier discours du pape.

Le Président de la Confédération et Chef du département de justice et police, M.

cours du pape.

Le Président de la Confédération et Che´t du département de justice et police, M. Edouard de Steiger, répond. Le Conseil Fédéral est prêt depuis longtemps à répondre au postulat Oprecht qui a été déposé le 16 juin 1944. En tout premier lieu il rend hommage à l'opuscule publié par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin qui persuade et intéresse spécialement par son impartialité, par la dignité avec laquelle sont formulées les revendications des femmes. Après avoir cité Montesquieu, M. de Steiger affirme que le suffrage n'est pas impropre à l'Etat, car en ce qui concerne la formation politique, les femmes suisses sont à la hauteur des hommes. Mais comment faire entrer ce nouvel dément dans les rouages des lois ? A son avis le suffrage féminin n'est nuisible ni à la femme, ni à la famille, ni à l'Etat; il ne croit pas non plus que la dignité de la femme en souffre, mais insiste sur le fait que la femme a aujourd'hui déjà une très grande influence en Suisse! Il trouve que l'on ne peut pas parler « d'injustice» tant que la majorité de 1,4 million de femmes n'a pas réclamé le suffrage et qu'elle ne s'est pas vu réfuser sa revendication. Le Département a étudié de 1,4 minion de femmes n'a pas reclame le suffrage et qu'elle ne s'est pas vu réfu-ser sa revendication. Le Département a étudié de près la possibilité d'un scrutin féminin qui, sous la forme d'une enquête statistique, pourrait certainement avoir lieu.

Malheureusement les votations dans les

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSFIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

votations masculines, bien entencantons — votations masculines, bien entendu — ont été négatives jusqu'ici. Le chef, du Département donne beaucoup d'importance au postulat de M. Dietschi: élections de femmes dans les commissions extra-parlementaires, et voit là une ligne qu'il faut poursuivre. Il proteste contre le reproche fait à la Suisse d'être arriérée: la démocration suisse vent avancer nas à pas (si seulement tie suisse veut avancer pas à pas (si seulement elle avançait! (note de l'auditrice) et elle a raison. Il rappelle que les motions de 1919 et 1929 envisageaient la révision totale de la Constitution, mais à son avis il ne faudrait pas attendre jusqu'à ce moment-là.

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat Oprecht dans le sens d'une révision partielle de la Constitution et pour exprimer publiquement la confiance que nous avons dans les femmes suivent

dans les femmes suisses.

Le discours du représentant de notre plus haute autorité a été écouté dans le plus grand silence. Les auditrices ont certainement pu se rendre compte que la question était prise, au sérieux et que l'étude en sera poursuivie, peut-être sans enthousiasme, mais avec une certaine volonté de bien faire qui semblait manquer jusqu'à présent manquer jusqu'à présent.

discussion, comme l'a dit la La discussion, comme l'a dit la presse quotidienne, fut nourrie (plus de 3 heures) et intéressante. Le grelot fut attaché par le député paysan Schuler (Schwyz) qui a exprimé ce que 500.000 hommes environ pensent en Suissel des clichés, des gaudrioles (qui fera la cuisine quand la femme sera au Conseil National... Gardons nos chères femmes telles guidles sont anique d'hui etc. etc.) Il invite National... Gardons nos cheres remmes telles qu'elles sont aujourd'hui, etc., etc.). Il invite le Conseil à refuser le postulat. M. Wick; catholique conservateur, lui, ne voudrait pas le refuser, au contraire, et pense que le Conseil Fédéral doit étudier cette question, à laquelle îl est lui même personnellement opposé surfout par conviction religieuse, l'opinion du pane ne lui semblant pas toucher la politique pape ne lui semblant pas loucher la politique suisse, puisqu'il s'adressait « spécialement aux femmes italiennes devenues subitement élec-trices! » Son collègue catholique du Jura bernois, Gressot, est tout de même d'avis qu'un suffrage restreint pourrait être reconnu à la femme. Les huit autres orateurs sont tous des partisans convaincus; notons en première ligne M. Perret (Neuchâtel), qui a réfuté avec bonne humeur et une chaleur communicative les propos du député paysan schwytzois, et enfin notre vieil ami, M. Oeri (Bâle) qui tient mordicus à son idée d'une consultation des femmes (comme si les hommes avaient jamais été consultés avant de recevoir le droit

mais été consultés avant de recevoir le droit de suffrage!)
Au moment du vote, il nous semble que vraiment toute la salle s'est levée (184 députés) et les 32 opposants (quelques paysans et conservateurs catholiques) font l'impression d'une très petite minorité. Le postulat Oprecht est donc adopté.

Parmi les routes à suivre pour obtenir le suffrage des femmes en Suisse, M. de Steiger avait nommé: 1. l'exemple des cantons et des communes; 2. une initiative populaire. Nous savons donc quel sera notre travail ces temps prochains: travailler dans les 13 cantons où l'idée marche »; et sérieusement étudier. «l'idée marche»; et sérieusement étudier l'organisation d'une initiative fédérale. Le 12 décembre 1945 a prouvé que « l'homme suisse » est múr maintenant.

A. Debrit-Vogel.

Trois pays ont disparu...

Une nouvelle de Berne a annoncé que le Conseil Fédéral n'entretiendra désormais plus de relations officielles avec trois petits pays, auxquels cette guerre-ci a fait perdre leur indépendance que leur avait gagnée la précédente guerre: l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie.

Nous enregistrons la nouvelle avec tristesse.

Nous enregistrons la nouveile avec tristesse. Certes, notre gouvernement ne peut faire autrement que lous les autres, même celui de Grande-Bretagne, même celui des Etats-Unis, les plus férus et à juste titre de la liberté et de l'indépendance des peuples, et nous ne songeons nullement en écrivant ces quelques lisques à incriminer le Conseil Fédéral. Mais gues a dictiminer le Conseil Pederal, mas nous nous souvenons du séjour que nous avons fait, il y a juste dix ans, dans les villes principales de ces trois pays, de l'amour de la liberté que manifestait leur population, des souffrances que nombre de leurs ressortis-santes avaient endurées justement pour sau-

vegarder cette liberté... et des détails significatifs nous reviennent en mémoire. Nous songeons au développement intellectuel, aux dons
artistiques innés de ces populations ; à l'effort
économique marqué aussi bien de leur industrie que de leur agriculture ; à leurs réalisations sociales heureuses et dont bien d'autres
nations auraient pu s'inspirer ; aux caractéristiques d'indéniable progrès en tous les domaines — sans parler du domaine féministe
— qui ressorlait pour nous de ces visites à tous ces foyers de vie variée, multiple
agissante, enrichissante moralement aussi bien
que matériellement, dont nous ne savons plus
rien actuellement...

Et ceci n'est point pour nous faire admirer
avec un respect sans borne, et comme le nec
plus ultra du genre, la Charte de San Francisco qui a enregistré, sans que fût soulevée la vegarder cette liberté... et des détails signifi-

cisco qui a enregistré, sans que fût soulevée la moindre observation, la disparition de trois petits pays...

E. GD.

AVIS IMPORTANT

Les jours du 31 décembre jour semi-férié à Genève, comme anniversaire de la restauration de la Ré-publique — et du 1er janvier coïncidant cette année avec ceux où s'impriment les derniers articles et où se en pages notre journal, for est de renvoyer de huit jours parution de notre prochain numéro. Nous en disons tous nos regrets à nous en uisons tous nos regrets a nos lecteurs, craignant que notre pau-vre MOUVEMENT leur paraisse bien irrégulier : tantôt c'est la rédactrice qui est malade, tantôt c'est la reuscirice d'expédition qui fait faux-bond, tantôt ce sont les jours de fète qui se mettent à la traverse de son horaire... et pourtant, nulle part plus que chez lui on ne tient à la régularité et à la ponctualité!

Saisissons au moins cette occasion pour rappeler à ceux de nos lecteurs, qui, comme nous, aiment la régula-rité, qu'ils peuvent déjà s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1946 par un versement à notre 1946 par un versement à notre compte de chèques postaux, N° I. 943 (prix de l'abonnement pour une année: (prix d 6 frs).

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

"La Femme et la Démocratie"

Une belle assemblée de déléguées était réunie le 1er décembre dans la vieille auberge de la Croix fédérale à Herzogenbuchsee pour les traditionnelles assises d'automne de cette communauté d'action. L'atmosphère réconfortante de ce gite hospitalier eut vite fait de dissiper le brouillard d'une grise matinée et c'est avec un entrain et un intérêt soutenus que les déléguées et membres des sociétés affiliées suivirent les délibérations aussi variées que cantivantes.

sunirent les centerations aussi variees que captivantes.

Si la présidente, M^{mc} Gschwind, put saluer la présence de Mile Fierz (Zurich) l'initiatrice de ce mouvement en 1933, elle déplora, d'autre part, l'absence de Mile Gourd, retenue à Genève pour raison de santé.

Parmi les sujets essentiels à l'ordre du jour figurait un rapport de Mile Gerhard (Bâle) sur le maintien de la communauté d'action et son but futur. Créé en 1933 pour parer aux menées frontistes et ce danger étant au-jourd'hui écarlé, on pourrait conclure que le groupement n'a plus sa raison d'être Mais pout un ceare, on pourran concurre que te groupement n'a plus sa raison d'être. Mais soit la présidente, dans son introduction, soit Mile Gerhard ont insisté sur le fait que notre démocratie est loin d'être achevée, mais qu'elle se doit de progresser toujours. La démocratie sur le terrain politique doit être complétée sur le terrain économique et social — et la démo-

cratie politique même reste fragmentaire aussi longtemps que les fémmes seront exclues de l'égalité entre citoyens suisses.

Au reste, M^{III} Gerhard voit l'utilité de cette

communauté d'action dans le fait qu'elle grou-pe des femmes de tendances et de milieux les plus divers et l'eur permet de délibérer de l'acplus divers et leur permet de délibérer de l'actualité politique en toute franchise et en toute amitié, malgré la diversité de leurs opinions. Tel fut aussi l'avis des déléguées qui. l'une après l'autre, affirmèrent combien cette collaboration leur était précieuse et combien leurs associations se sentaient enrichies par les idées qu'elles y puisaient et qu'on ne rencontrait nulle part ailleurs. Aussi la décision fut-elle unanime de maintenir le groupement et de se réunir au moins une fois par année. Le sujet: Comment travaillent les femmes d'autres pays en faveur de la Démocratie fut

Le sujet: Comment travaillent les femmes d'autres pays en faveur de la Démocratie fut-introduit par les récits de Mme Vischer-Alioth sur les récentes rencontres internationales à Genève et l'activité politique de nos sœurs en France et ailleurs. Mme Ragaz, présidente de la Ligue pour la Paix et la Liberté, a pu rejoindre ses collègues à Londres et a constaté que la démocratie anglaise a toléré la libre expression de l'opinion jusqu'à critiquer le gouvernement pendant toute la guerre. Les femmes ont même pu toucher en séance publique à la question si délicate du mouvement séparatiste aux Indes! Les Suédoises ont publié un questionnaire détaillé — distribué chez nous aussi — dans le but de faire participer les femmes au travail de reconstruction du monde. Dans les pays occupés, nombre de femmes démocrates ont du subir les camps de concentration. camps de concentration.

Au nom des femmes socialistes, M^{me} Pesch

Au nom des remmes socialistes, Mine Pesch parla de la récente rencontre internationale de Paris. Elle a pu constater les abimes de haine qui remplissent l'âme des femmes dans les pays occupés et mesurer le temps et les efforts nécessaires pour apaiser les passions déchainées, afin de réorganiser une véritable collaboration internationale. En Italie comme en France les membres féminins du parti so-cialiste ont déployé une forte activité dans le maquis. La démoralisation de la jeunesse est inquiétante partout où a sévi la guerre et son retour à une vie réglée rencontre les plus grandes difficultés. M^{III} Gröbli rapporte, au nom des Femmes coopératrices, que leur Bu-reau international a pu élaborer, à Londres, un programme de reconstruction dont diffé-

